



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD**

**SEANCE DU 19 MAI 2026**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 15</b>	<b>Délibération N°2026-23</b>
<b>Présents : 14</b>	Agence France Locale – garantie 2026
<b>Procuration : 1</b>	
<b>Absents : 1</b>	
<b>Votants : 15</b>	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-NEUF MAI**, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 19h30 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2026

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUILLIER, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

**EXCUSES** : Monsieur Guillaume GOUSSE représenté par M. Jean-Sébastien MOLITOR par pouvoir du 14 mai 2026.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Laurette PINGET est nommée secrétaire de séance.



## Délibération N°2026-23 - Agence France Locale – garantie 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 2026-10 en date du 21 mars 2026 ayant confié à Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire, la compétence en matière d'emprunts.

Vu la délibération n° 2024-03, en date du 26 mars 2024 ayant approuvée l'adhésion à l'Agence France Locale (A.F.L.) de la commune de Villard.

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de Villard afin que la commune de Villard puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale.

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 15 voix Pour,**

**Décide à l'unanimité de :**

**DECIDER** que la Garantie de la commune de Villard est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Villard est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2026,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Villard pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et

- si la Garantie est appelée, la commune de Villard s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire, au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

**AUTORISER** Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire, ou son représentant, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Villard, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

**AUTORISER** Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 21 mai 2026

Le Maire,  
Pierrick DUFOURD



Le Secrétaire de séance,

